

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 31 Aout, 1849 No. 101.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 31 AOUT 1849.

RÉSUMÉ DES DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Il y a eu, comme d'ordinaire, beaucoup de fermentation et d'agitation sur le continent de l'Europe, quoiqu'aucun événement bien saillant ne soit arrivé pendant les derniers jours qui viennent de s'écouler. On ne saurait que faire de la France. Louis-Napoléon s'avance triomphalement dans les provinces, rencontrant processions et banquets de réjouissance sur son passage. Orléans, Angers et Tours, rivalisent d'enthousiasme pour le Prince—le Président pour quatre ans—le Président pour dix ans—l'Empereur, ou tout ce qu'il plaira de faire de Napoléon à l'inconstance ou à la lassitude du peuple.

*Per gravium populos, mediusque per Elidis urbes
Ibi ovans, Divumque sibi posebat honorem.*

Les rumeurs les plus absurdes circulent à Paris au sujet des desseins qu'il médite, rumeurs qui sont bien l'expression des désirs de toute la population qui tient à la tranquillité et à la garantie du droit sacré de propriété.

Dans l'Assemblée, la politique Ministérielle reçoit maintenant un plein succès. La loi sur la presse a été passée à une immense majorité, comme passera probablement le projet de loi sur "l'état de siège," présenté par le Ministre de l'Intérieur.

Ce projet de loi est un curieux phénomène dans l'histoire de la législation du XIXe siècle. Jusqu'ici l'état de siège fut un ordre de chose exceptionnel, dictatorial, consistant essentiellement plutôt en *décrets* qu'en *lois*. Si le Bill passe, il deviendra une ressource légale dans les temps d'excitation, à laquelle l'Assemblée Nationale seule pourra recourir, sur la proposition du Président de la République.—On y donne des règles pour sa déclaration dans les Colonies, ou dans les forts et les postes militaires, et pour le transport régulier, en pareil cas, du pouvoir civil aux autorités militaires.

Parmi les rumeurs qui circulent, on peut mentionner la prétendue demande, faite par Louis-Philippe, de rentrer en France pour deux jours, afin d'aller prier sur le tombeau de son fils.—Les célébrités de l'Empire auront bientôt passé, l'une après l'autre, dans le domaine de l'histoire. Madame Récamier mourut il y a deux mois. Aujourd'hui c'est le Maréchal Molitor, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

La principale nouvelle de l'Allemagne, c'est, pour le moment, le renversement de l'insurrection Badoise. La forteresse de Rastadt, après avoir tenu si longtemps, s'est rendue sans conditions le 23 juillet. L'état de siège a été déclaré à Berlin: on verra quel sera le succès de la mesure. L'idée de l'unité Germanique semble finalement renversée. Les nouvelles de Hongrie n'ajoutent guère de détails à celles de la semaine précédente.

Le traité entre l'Autriche et le Piémont est enfin ratifié. Les nouvelles de l'Italie centrale, quoiqu'incertaines et hasardeuses, sont intéressantes. Sa sainteté a issu une adresse aux Romains, dans laquelle elle annonce la prochaine nomination d'une Commission destinée à réorganiser les affaires. On dit que parmi les Membres de cette Commission, se trouvent les Cardinaux Altieri, de Angelis, Marini et Vannicelli, et les Princes Rospiigliosi, Barberini et Orsini. Le Cardinal de Angelis a été cent jours prisonnier sous le règne de la révolution.

L'Economie de la Congrégation des Travaux de St. Pierre, déclare que les torts faits à l'édifice durant le siège ne sont d'aucune importance.

Garibaldi et sa troupe rôdent toujours, poursuivis de près ou interceptés par les troupes des différentes nations, Autrichienne, Toscane, Française et Espagnole.

DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT SUR LA PRESSE, PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE PARIS, DANS LA SÉANCE DU 21 JUILLET DERNIER.

Il manquerait un superbe et riche pendant au discours de M. Thiers, si nous ne reproduisions pareillement celui de M. de Montalembert sur le même sujet.

En cette occasion la parole de l'orateur a été éloquent, incisive, spirituelle, comme dans ses plus beaux jours de tribune.

Ce qui menace surtout aujourd'hui, la société malade, mortellement malade, a-t-il dit, c'est la liberté illimitée. Il faut sauver la société, et en la sauvant nous sauverons la liberté elle-même. La liberté peut bien naître de la révolution; mais si elle veut vivre, grandir, se conserver, elle doit tuer l'esprit révolutionnaire. Demandez aujourd'hui la liberté illimitée, demain vous aurez forcément la dictature.—L'orateur prouve ensuite que la société est à la merci d'un coup de main.

En juin 1848, tous les départements se sont levés pour venir étouffer l'émeute dans la capitale; en juin 1849, un grand nombre de départements ont énergiquement participé au complet socialiste, et si, dans Paris, la répression n'eût été instantanée, que devenait la France? Ce rapprochement mérite de sérieuses réflexions sur les effets de la presse et sa propagande détestable.... C'est au nom de la pitié, au nom de la paix que l'orateur a demandé pour la loi toutes les sympathies de la majorité.

Forcé de logique, arguments décisifs, richesse d'im-

ages, beaux mouvemens d'éloquence abondent dans ce discours.

Il est toutefois une remarque que ne manqueront pas sans doute faire nos lecteurs. M. de Montalembert se plaint de l'opposition faite au pouvoir par les catholiques. Il cherche à établir que si le pouvoir était réduit maintenant à un si grand état de faiblesse, c'était l'opposition qu'il en fallait accuser.—Mais pourquoi le pouvoir a-t-il mérité cette opposition? fallait-il se laisser envahir, écraser par le mal?—On a voulu guérir le pouvoir de ces maux et le rapprocher aux sources de la vie. D'ailleurs, si les catholiques, si le clergé, si les Evêques ont fait la guerre au pouvoir, ils étaient approuvés par le Souverain Pontife en qui réside le pouvoir suprême sur tout ce qui intéresse le bien religieux et moral de la société et de l'Eglise.—Venons au discours.

A une heure la séance est ouverte. M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la presse. La parole est d'abord à M. Mathieu (de la Drôme). Ensuite le tour de M. de Montalembert est annoncé. (Mouvement d'attention)

J'ai commencé, il y a quatorze ans, ma carrière politique en venant voter et parler contre les lois de septembre; je viens aujourd'hui voter et parler pour une loi qui, selon l'honorable préopinant, est encore pire que les lois de septembre.

Je ne suis pas le seul dans cette enceinte qui doive en agir ainsi (rires ironiques à gauche), et de plus illustres que moi, sont dans la même position. Or, je viens expliquer cette différence de conduite, et en l'expliquant je prétends rendre hommage à la vérité, avertir le pays d'un grand danger public et remplir envers lui le premier de mes devoirs.

Du reste, je ne parle ici ni pour la république ni contre la république; je parle pour la société. Je crois que la société peut vivre avec la république, mais je crois qu'elle ne peut pas vivre avec l'esprit de révolte, de sédition, de révolution que cette loi est destinée à combattre. (Très bien!)

Voilà ma croyance, voilà pourquoi je viens défendre cette nouvelle loi de septembre.....

Allons au fond des choses, et voyons où en sont notre société et notre civilisation.

A l'heure qu'il est, et après les deux expériences que nous avons faites en juin 1848 et en juin 1849, je ne crains pas de dire que la société tout entière, notez le bien, je ne dis pas tel ministère, je ne dis pas tel pouvoir, je ne dis pas même telle forme de gouvernement, mais la société tout entière est à la merci d'un coup de main. Si vous en doutiez comme l'honorable préopinant, je vous dirais de vouloir bien réfléchir à ce 13 juin, dont il vous parlait tout à l'heure en termes si étrangement inexactes.

Qu'avons-nous vu alors à la différence du mois de juin 1848? Je vous demande la permission d'insister là dessus. L'honorable orateur vous a dit avec raison, et je crois que personne ne le démentira, que la loi actuelle était sortie des événements de juin dernier.

Permettez-moi donc d'insister sur le véritable caractère de ces événements.

Qu'a-t-on vu en juin 1848? On a vu une insurrection formidable éclater à Paris, mais toute la province se lever unanimement pour venir au secours de l'ordre, et dès-lors menacer Paris.

Qu'a-t-on vu en juin 1849? L'insurrection, commencée à Paris, aussitôt réprimée; mais, en province, tout au contraire de ce qu'on avait vu en juin 1848, les ramifications du complot de Paris se manifestent partout; les fonctionnaires de l'émeute triomphante déjà désignés partout, les forces de l'émeute triomphante passées en revue partout.

Si la lutte avait pu durer pendant deux jours seulement à Paris, vous auriez vu mille insurrections éclater tout à coup sur la surface de la patrie épouvantée. [Bruit à gauche.—Marques d'approbations à droite et au centre.]

Voilà ce que vous auriez vu, Messieurs; et la république eût péri, j'entends la république honnête et modérée... (rires ironiques à gauche), la république constitutionnelle, si vous aimez mieux.

La république eût péri comme la monarchie a péri en février, sous le coup de l'émeute, et vous auriez vu la France ébranlée de ce danger, dis-je, ébranlée? ébranlée sous ce danger dont elle ne voulait pas se douter la veille. Voilà la vérité; il est inutile de le nier; elle est claire comme le soleil.

En présence d'un état pareil, qui était la réalité des choses il y a un mois, j'ai le droit de dire que la société tout entière est à la merci d'un coup de main.

Or, cela n'a rien de rassurant ni pour notre civilisation ni pour notre constitution; cela n'a rien d'honorable non plus ni pour notre constitution, ni pour notre civilisation. Mais cela doit nous enseigner à être modestes, sur ce que nous sommes, et modestes en même temps.

Ne vous y trompez pas, nous sommes dans une place assiégée. La société, à l'heure qu'il est est une place assiégée, assiégée par ce que l'honorable préopinant désignait tout à l'heure, par le socialisme.

Eh bien, vous savez, il faut que je le dise, vous savez ce qui arrive aux places assiégées; presque toujours elles succombent.

Le siège de notre société est donc commencé; la tranchée est ouverte; plusieurs assauts vous ont été livrés; ils ont été repoussés. Vous avez fait des sorties heureuses; vous en avez fait une heureuse en juin, dont on parlait tout à l'heure. Mais avez-vous vaincu tous vos ennemis? Non. A peine les avez-vous désarmés, et de sarmés comment? désarmés leurs bras, mais non leur cœur; vous leur avez ôté leurs fusils, à quelques-uns, mais pas leurs idées. (Mouvement à gauche.) L'armée assiégée, loin d'être démoralisée ou dispersée, grossit

tous les jours en nombre et en audace; on ne peut pas la classer comme une armée étrangère; elle reste là, sur place, à guetter toutes nos fautes, à guetter toutes nos divisions et avec l'intention de profiter de toutes nos faiblesses.

A DROITE. Très bien! c'est cela!

M. DE MONTALEMBERT. Elle est là, comme la lave du volcan, qui bouillonne toujours. Qu'est-ce qui l'entretient, cette lave? Il est inutile de le nier, c'est la presse la mauvaise presse; non pas la liberté de la presse, mais les excès de la presse, illimitée jusqu'à ce jour dans sa liberté. (Réclamations à gauche.) Oui, voilà ce qui entretient le volcan! (Très bien! très bien!)

Je ne dis pas que le volcan s'éteindrait sans la presse je n'en sais rien. Peut-être s'éteindrait-il; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la presse l'entretient.

Eh bien! s'il fallait encore quelque chose pour vaincre les scrupules honorables dont je parlais tout à l'heure, de mes amis, des conservateurs qui ont été, pendant tous le cours de leur vie, les défenseurs sincères et ardents de la liberté de la presse, j'invoquerais pour achever leur conversion, j'invoquerais deux grandes forces, et si je parlais à une assemblée d'anciens, de pères, je dirais deux grandes divinités: la pitié et la paix.

Oui, Messieurs, la pitié; et pour qui d'abord? précisément pour ces populations pauvres, pour ces populations rurales dont parlait tout à l'heure, avec l'accent d'une sympathie sincère, je n'en doute pas, l'honorable préopinant; oui, c'est pour ces populations rustiques, pour les habitants de la campagne que je demande, que j'emploie votre pitié. Ce sont eux qui sont à l'heure qu'il est les victimes, spéciales des excès de la presse; c'est sur eux que retombent tout le poids, toutes les amertumes du venin que distille chaque jour la presse. Oui, il y a en France, depuis un an, une presse qui spécule, qui spécule honteusement sur les mauvaises passions des habitants des campagnes, sur les mauvaises passions qu'ils ont en commun avec nous et avec tous les hommes. Cette presse spécule surtout sur leur ignorance, sur leur crédulité; elle leur fait croire ce qu'il y a de plus absurde et de plus révoltant dans la pensée humaine. Elle spécule sur leur peur en les effrayant de mille chimères, du rétablissement de la dime et de la corvée. Elle spécule, enfin sur leur cupidité: elle leur dit tous les jours que le bien d'autrui leur appartient, et elle leur fait regarder comme ennemis tous ceux qui ne sont pas disposés à devenir leur instruments ou les complices de la spoliation. (Très bien! très bien!)

C'est là, je l'affirme, et nul ne me démentira, c'est là la réalité des faits dans nos campagnes. (C'est vrai! —très bien!)

Pour ne pas rester dans le domaine des appréciations générales, je ne citerai qu'un fait spécial: il est assez élatant pour porter la lumière dans tous les cœurs.

Il y a eu un homme parmi nous qui était, je ne crains pas de le dire, le type le plus glorieux de cette population rurale dont je parle, le maréchal Bugeaud. C'était l'homme le mieux fait pour inspirer l'estime et l'affection à cette population dont il était sorti, qu'il aimait, qu'il a honorée par son exemple et par sa gloire; il lui avait consacré une grande partie de sa glorieuse vie, tout ce qui, dans cette glorieuse vie, n'avait pas été consacré à la défense de la patrie et à la défaite des ennemis de la France. (Très bien!) Sa dernière parole, dans cette enceinte, vous vous en souvenez, a été une exhortation à la modération; il est mort sur cette parole, et il a ajouté ainsi, s'il était possible, à sa gloire.

Eh bien! qu'a fait la presse, la mauvaise presse, la presse illimitée dans sa liberté? qu'a-t-elle fait de cet homme? Elle l'a rendu odieux dans le pays même, dans le canton même dont il était l'immortel honneur; elle l'a rendu intelligible. Oui, ce grand homme de guerre a été rendu, par la presse de son pays, intelligible, non seulement ici, non-seulement dans son conseil général, mais encore dans le conseil municipal de son village. Voilà ce que la mauvaise presse a produit.

A DROITE. Très bien! très bien!

PLUSIEURS VOIX À GAUCHE. Et Dupont (de l' Eure)! M. DE MONTALEMBERT. Voilà ce qui s'est passé dans la Dordogne, dans le département même de l'illustre maréchal Bugeaud.

Maintenant, permettez-moi de vous parler de ce qui s'est passé à son sujet dans le mien, dans celui que j'habite, dans la Côte-d'Or.

Voici comment s'est exprimé, sur la mort du maréchal Bugeaud, l'organe qui s'appelle populaire, l'organe qui s'appelle le citoyen, le journal qui est à l'usage des classes rurales dans le département que j'habite.

Cet article est connu, plusieurs d'entre vous l'ont déjà lu; mais je vous demande la permission de lui infliger le stigmate de la publicité du *Moniteur*, (Sensation) Je vous demande pardon de le lire, mais c'est pour votre instruction. Le voici:

"Le maréchal Bugeaud n'est plus. Le peuple tardait trop à décreter l'accusation, cet instrument brutal de toutes les tyrannies. Dieu... (quelle profanation, Messieurs, que ce nom perpétuellement invoqué par de pareils fanatiques).... Dieu s'est impatienté, et il a appelé à sa barre le héros de la rue Transnonain. Il a dit au choléra: Cet homme que tu vois là-bas appuyé sur son grand sable se croit éternel; il se croit invincible; il a beau coup empoigné, va l'empoigner à son tour et jette-le dans ce noir cachot qu'on appelle la tombe; je l'ai jugé."

voix diverses. C'est ignoble!—C'est hideux!

M. de Montalembert. Ce n'est pas tout, Messieurs; je continue:

"Oui, Dieu l'a jugé, cet homme farouche, aussi farouche que l'insulaire de l'archipel de la Sonde, qui cloue une tête de mort au mât de son canot. Bugeaud fut l'un des fléaux de la démocratie. Dans les champs du Périgord, sa patrie, il s'était truffé d'une haine stu-

pide contre le peuple." (Marques d'indignation à droite)

Voix diverses. C'est abominable!

M. de Montalembert. Voilà ce qui s'imprime dans le département que j'habite; voilà ce qui se lit tous les jours dans le village d'où je suis.

Eh bien! je ne crains pas de l'affirmer, ce n'est pas seulement la société politique qui est incapable de résister à des atteintes semblables, c'est la société morale, c'est le cœur humain lui-même. Non, le cœur humain, le cœur de l'homme déchu n'est pas fait pour résister à des dangers, à des provocations et à des excitations semblables (Très bien!)

Je vous demande donc pitié pour les paysans simples et rustiques exposés à de tels dangers. Et après vous avoir demandé pitié pour les paysans, je vous demande pitié encore pour les soldats, c'est à dire pour les enfants des paysans, et qui sont victimes, les premières victimes des théories insensées que débite tous les jours et partout la presse que nous voulons frapper.

Je ne vous lirai qu'un sel mot, qu'une seule phrase, c'est de l'*Emancipation* de Toulouse, du 15 juin de cette année (remarque la date). Elle finit un article par ces mots: "Aujourd'hui la plume, demain le fusil." Eh bien! sur qui se dirigent ces plumes transformées en fusils, sur qui? est-ce sur les ennemis de la France, est-ce sur l'étranger? non, c'est sur les enfants du peuple, sur les soldats. Ce sont les soldats français qui paient avec leur sang la rançon de toutes ces déclamations. (Très bien! très bien!)

Si le soldat trahit son devoir, s'il cède à toutes les provocations odieuses qui lui sont adressées, qu'en fait-on? vous savez ce qu'on en fait à Lyon. Ou place les soldats qui ont déserté leur devoir au premier rang sur les barricades contre leurs camarades; s'il reste fidèle à son drapeau et à son devoir, on l'égorge. Il succombe, en faisant son devoir, sous des balles françaises, et il faut le dire, sous des balles qui ont été coulées par les journalistes. (Réclamation à gauche.—A droite et au centre: Très bien! très bien!)

J'ai entendu dire plusieurs fois, depuis que cette Assemblée est réunie, qu'on décime ses rangs; savez-vous quels sont les rangs qu'on décime réellement? ce sont les rangs de nos régiments à Paris en juin 1849. [Très bien!]

On parle sans cesse ici de l'étranger, des cosaques, des dangers qu'ils pourraient nous faire courir. On a raison, et personne ne partage plus que moi et mes amis cette juste sollicitude qui doit nous animer pour la grandeur et l'indépendance de la France; mais, en attendant, qui prélève l'impôt du sang sur les enfants du peuple, aujourd'hui? sont-ce les étrangers? sont-ce les cosaques? Non, ce sont les socialistes, ce sont les rouges, ce sont les hommes excités par la presse anarchiste. (Vive et nouvelle approbation à droite.) Voilà la vérité.

M. Bac prononce quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. Le Président.—Monsieur Bac, vous n'avez pas la parole. Veuillez garder le silence.

M. de Montalembert. Quant à moi, je n'hésite pas à le dire, je ne connais rien de plus coupable et de plus lâche que ces journalistes qui, dans le fond d'un bureau, content, comme je le disais, les balles avec lesquelles on frappe nos soldats, et ne courent eux-mêmes d'autre risque que quelques mois de prison, quand ils font courir le risque de la vie à ceux qu'ils arment et à ceux contre lesquels ils arment leurs drapeaux.

Nous avons vu, dans toutes les luttes cruelles qui ont éclaté, une longue traînée de sang des enfants du peuple, du sang des ouvriers et des soldats; mais nous n'avons jamais aperçu dans ces luttes une seule goutte de sang d'un journaliste. (Mouvement.—Vive approbation à droite.)

L'un d'eux, naguères notre collègue, nous a raconté qu'il s'était borné à aller voir un jour, de loin, la sublime horreur de la canonnade. (Nouvelle approbation à droite.)

Voilà le rôle que nos journalistes jouent dans nos luttes civiles...

Un membre à gauche. Et Dornès!

M. Le Président. Veuillez ne pas interrompre. Vous êtes inscrit, vous parlerez à votre tour.

M. de Montalembert. Je viens d'entendre une interruption qui m'étonne. Comment, notre honorable collègue Dornès, qui a succombé si glorieusement dans la lutte sanglante de juin, on voudrait que je l'assimilasse à ces hommes que je viens de flétrir! Dornès est mort en faisant courageusement son devoir, et tous nous nous sommes associés à l'hommage qui lui a été rendu.

A droite. Très bien! très bien!

(M. Nadaud se lève et prononce, de sa place, quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.—Cris à l'ordre!)

M. Le Président. Asseyez-vous, Monsieur, et veuillez garder le silence.

FRANCE.—Le voyage du président dans les villes qui bordent la Loire contribue efficacement à dissiper les appréhensions et à faire taire les rumeurs qui s'étaient élevées depuis peu. Louis Napoléon paraît tenir à se disculper des accusations portées contre lui au sujet de ses prétentions à l'empire, et il renouvelle ses engagements envers la République. Voici le discours qu'il a prononcé en réponse à un toast du maire de Tours:

"Je dois remercier d'abord la ville de Tours de l'aimable accueil qu'elle m'a fait; mais je dois dire aussi que les acclamations dont je suis l'objet me touchent plus qu'elles ne m'enorgueillissent.

"J'ai trop bien connu le malheur pour ne pas être à l'abri des entraînements de la prospérité. Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière-pensée,

mais pour me montrer tel que je suis et non tel que la calomnie veut me faire.

"On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui, à Paris, que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances ? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire ? La France est-elle déchirée par la guerre civile ? Y a-t-il 80 mille familles en émigration ? Y a-t-il 300 mille familles mises hors la loi par la loi des suspects ? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force ? Non. Nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes.

"A mes yeux, la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins bonne, mais enfin où il a jeté l'ancre.

"Eh bien ! dans ce cas, il faut radouber le navire. réparer son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleine mer.

"Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses, mais elles sont susceptibles de perfectionnement.

"Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer aux coups d'Etat ni aux insurrections. Les coups d'Etat n'ont aucun prétexte, les insurrections n'ont aucune chance de succès : à peine commencées, elles seraient immédiatement réprimées.

"Ayez donc confiance dans l'Assemblée Nationale et dans vos premiers magistrats, qui sont les élus de la nation, et surtout compiez sur la protection de l'Etat-Suprême, qui, encore aujourd'hui, protège la France.

"Je termine en portant un toast à la prospérité de la ville de Tours !"

—On lit dans le *Moniteur* du 3 août.

Le président de la République vient de traverser quelques-uns des principaux départements de l'ouest. Dans cette rapide excursion, il a visité Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, et dans toutes ces villes il a reçu des populations de vifs témoignages d'attachement à la République et à sa personne.

"Ce voyage, représenté il y a quelques jours comme le prélude d'une violation prochaine de la Constitution, donne au contraire le démenti le plus éclatant aux bruits absurdes dont l'opinion s'était émue.

"Le président de la République a eu dans plusieurs circonstances l'occasion de prononcer des paroles qui auront, sans aucun doute, un heureux retentissement dans le pays, et feront disparaître l'inquiétude que, par d'indignes manœuvres, l'or s'efforce d'y répandre.

"Il est impossible de se défendre d'une pensée amère contre les hommes qui, spéculant sur l'anxiété publique, inventent, répandent des bruits de complots imaginaires, et semblent avoir en quelque sorte pour mission de surveiller le moindre symptôme de confiance publique, afin d'en saisir, arrêter et tuer aussitôt le germe. Cette tactique déloyale n'est point nouvelle ; l'histoire des dix-huit derniers mois nous en fournit des exemples multipliés.

"Tout le monde reconnaît que l'événement caché dans le mot mystérieux de *coup d'Etat* serait le signal de la guerre civile dans cinquante de nos départements, entraînerait une effroyable anarchie ou la fortune de la France s'abîmerait peut-être, et il se trouve cependant des hommes qui, dans les plus détestables intérêts, hésitent pas à agiter ces idées devant les yeux du pays, qui, n'aspirant qu'au repos, au bien-être, croit trop facilement ce qui le compromettrait à jamais.

Au sujet de la question Hongroise un journal s'exprime ainsi :

"Ce qui est incontestable c'est que le cercle des combattants se resserre de plus en plus ; mais pour tirer de ce fait une induction favorable à l'armée austro-russe, il faudrait avoir oublié que le champ de bataille, sur lequel Paske Witch est inévitablement appelé, soit par ses succès, si la version des journaux autrichiens est exacte, soit par l'habileté de ses adversaires, soit par la force des circonstances, est précisément celui qui, de tout temps, été le plus favorable aux généraux magyars.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 31 AOUT 1849.

LE CORRESPONDANT B. DE L'AVENIR.

Nous avons remarqué, par quelques lignes du *Herold*, que l'*Avenir* du 18 courant contenait une correspondance où il était question de la dime. De ce moment, nous avons pris la résolution de parler sur ce même sujet, non point pour résoudre un parti pour ou contre la dime, mais uniquement pour rendre compte à ceux de nos lecteurs qui l'ignoraient, de ce qui a été écrit sur cette matière depuis un certain temps. —Après avoir lu plus tard la correspondance en question, nous nous sommes décidés tout d'abord à surseoir la question des dimes, pour répondre directement à M. B. du comté de H... dont le cerveau a bien pu enfanter la *magistrale* lettre dont l'*Avenir* a orné ses colonnes. Les Collaborateurs se sont souvent plaint que les *Mélanges Religieux* leur faisaient une guerre injuste, dont l'unique motif étaient leurs principes démocratiques. Eh ! bien, les lecteurs, vont juger de la justice de ce reproche. Nous allons reproduire textuellement les principaux passages de la correspondance de M. B., en les accompagnant de petits commentaires, et nous laisserons au public à décider si la vérité, l'histoire, les principes et même le bon sens, n'y sont pas cruellement outragés presque à chaque ligne.

Payez la dime à l'indigence, Et le bon Dieu vous bénira, BERANGER.

M. le Directeur,

"... La dime, suivant moi, est un abus encore bien plus grave que celui de la tenure seigneuriale. Le seigneur a en effet sur la terre un droit de propriété, mais ce que le censitaire est tenu de lui donner, excepté dans le cas de lods et ventes, n'est qu'une bagatelle comparé à ce que le paroissien doit payer au curé. La dime taxe l'industrie, en ce que plus un cultivateur aura arrosé de sueurs son sillon, plus il aura répandu d'argent pour améliorer son sol, plus il aura à payer au curé, ce qui n'est pas le cas pour les cens et rentes. La différence entre les droits seigneuriaux et la dime, dans les bonnes années et sur une bonne terre, peut être comme un est à vingt-quatre."

Il n'est pas besoin d'observer que les idées de M. B. sont tout à fait positives et prononcées sur le sujet qu'il traite. Il est vrai de dire que les premiers citoyens du pays par l'âge, la science, les talents et l'expérience, diffèrent d'opinion avec lui ou du moins ne parlent, sur cette matière qu'avec discrétion et sans émettre un jugement si tranché. M. B. aurait-il une tête plus forte que tous ces gens-là ? — Il faut avouer du moins qu'il est un homme de ressources : pour preuve, voyez quelle sagacité : "La dime, dit-il est un impôt sur l'industrie." Un esprit vulgaire n'y verrait qu'un impôt sur la richesse, ou encore l'accomplissement de ce précepte : "Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu." — La dime, dirait qu'il en a, n'est pas un impôt sur le travail ou les sueurs du laboureur ; car, souvent le travail et les sueurs rapportent peu, la dime n'est pas basée sur les sueurs que l'on a versés, dans ses sillons, mais sur la quantité de grains que Dieu y a fait pousser. Ces réflexions auraient été jugées bonnes dans les siècles d'ignorance ; mais la lumière a lui sur le comté de H... et ces vieux fraisonnements d'autres âges, si l'on en juge par M. B., y sont relégués dans les têtes tout à fait arriérées.

"L'on peut voir par là, ajoute M. B., que l'influence tant redoutée du seigneur pour la cause de la liberté est nulle, si on la compare à celle du curé."

Eh ! qui donc, bon Dieu, pourrait voir dans la dime une influence si redoutable pour la liberté. Comment donc l'une exclut-elle l'autre ?

"Joignez à cela que la dime est regardée par le curé comme une dette privilégiée et que plusieurs ne manquent pas de dire, au moins une fois par année au prône, le fameux "pas de dime, pas de pâques."

Vos expressions signifient-elles, M. B., que plusieurs curés ont coutume de dire à ceux qui ne veulent pas payer leurs redevances : "point de dime, point de pâques ?" En ce cas personne ne verrait quel si grand crime ils commettent. Si au contraire, vous voulez parler de ceux qui ne peuvent pas payer, nous vous répondrons bien la coniquement : c'est faux M. B., et pour certifier votre impudence, j'en appelle à un témoignage de tous mes compatriotes.

"Les droits de cens et rentes, de lods et ventes, sont donc dus au seigneur comme le prix du loyer d'une maison est dû au propriétaire par le locataire, et si une loi le prive de ces droits, il lui faut une indemnité. Mais je le demande à toute personne désintéressée, à toute personne qui a le sentiment du juste et de l'injuste, qu'est ce que le cultivateur, par les lois éternelles de l'équité, est tenu de payer au curé au de là d'une juste rétribution pour des services reçus ?"

D'accord, M. B., aussi bien, la dime n'est-elle qu'une juste rétribution pour des services reçus. "Comment une personne résidant à Belœil et qui possède une terre à Chambly, est-elle tenue en justice, je ne dis pas en loi, de payer la dime au curé de cette dernière paroisse, puisqu'il n'en reçoit aucun service ?"

Au lieu de réponse directe, M. B., permettez-nous de vous demander comment dans une ville où l'éclairage se paie au moyen d'une taxe sur les propriétés, les aveugles sont tenus de payer comme les autres ? Comment ceux qui ne vont jamais qu'à pieds, et sur les trottoirs, sont tenus de payer les frais du pavage des rues ? Comment on peut vous forcer de contribuer, à raison de vos propriétés, à la construction d'un asile commun de lunatiques, bien que vous ne deviez peut-être jamais user de votre droit à y être enfermé ? Comment enfin, résidant à Belœil, la loi vous force de contribuer au soutien des écoles, à la construction des églises et presbytères de Chambly où vous possédez une terre ? Si nous trouvons vos réponses catégoriques, M. B., nous ne manquerons pas de résoudre vos problèmes.

"Comment un grand propriétaire de biens de campagne est-il tenu en justice, je ne dis pas en loi, de payer au curé cent piastres et plus, lorsqu'il ne reçoit pas un service proportionné ?"

Par la même raison, M. B., que si votre terre vaut deux fois celle de votre voisin, vous êtes tenu de payer deux fois autant que lui pour les écoles, les édifices du culte eto :

"Comment un catholique, dont la femme et les enfants sont protestants, et qui lui-même n'est catholique que de nom, est-il tenu en justice, je ne dis pas en loi, de payer la dime au curé, dont il ne reçoit aucun service ?"

Quelle embêtante question ? Vraiment M. B., nous ne pouvons vous répondre qu'en disant que le cas de votre homme ayant femme et enfants protestants, doit être assimilé à celui d'un propriétaire célibataire ou d'un veuf qui n'a point d'enfants, — si de plus cet individu n'est catholique que de nom, nous vous observerons qu'il a tort, et que les lois ne sont pas faites pour favoriser le mal. De plus, ce catholique de nom a l'intention de dire son bon *peccavi* avant de mourir, et d'appeler le prêtre. Il faut donc qu'il contribue au soutien de ce prêtre qui doit avoir la patience de l'attendre si longtemps ; il devrait même, ce nous semble, contribuer plus que tout autre à son soutien, puisqu'il en attend un service plus signalé, celui de lui faire gagner le ciel à si peu de frais :

"Je pourrais encore M. le Directeur, citer bien d'autres cas pour montrer combien la loi des dimes est peu fondée sur la justice et à combien de conséquences démoralisatrices elle doit entraîner ; mais je crois que ceux-ci suffiront, avec ce qui en a déjà été dit dans votre journal, pour montrer que ce sont ceux et tous ceux et ceux seulement qui se servent du ministre de la religion, qui doivent le payer pour ses services, et cela à proportion des services qu'ils en reçoivent, de même qu'il n'y a que ceux qui se servent du médecin qui paient le médecin."

Voilà la théorie de M. B., décidé qu'il est à ne pas user des services du prêtre, il répugne à payer pour son soutien, il trouve même que c'est absurde. Ainsi, braves habitants du comté de H..., vous qui êtes fidèles à vos devoirs religieux, payez le prêtre, et tous ces gaillards que vous voyez peu soucieux de pâques et de confession ne paieront rien. Cependant, ils seront fort aises de trouver, à l'heure suprême, ce prêtre qu'ils veulent que vous seuls empêchiez de mourir de faim. Comment trouvez-vous, religieux habitants, la doctrine de ces bons vivants-là ? Croyez-vous qu'il en coûte beaucoup d'être démocrate à ce prix ? Oh ! nous ne sommes plus tonnés du zèle si chaleureux de nos jeunes pédagogues. Si leurs idées prédominaient, ils y trouveraient leur compte, allez, les fins matois :

"Si une loi comme celle des dimes avait été pasé chez

les Lapons ou les Hottentots, nous la trouverions sans doute très absurde en Canada. Mais elle l'a été primitivement au bon vieux temps, comme l'on dit, par nos ancêtres éclairés à peu près comme le sont aujourd'hui les Lapons et les Hottentots ; et les uns la trouvent très sage, parce qu'elle est très ancienne, et les autres très juste parce qu'elle leur est très favorable ; ainsi sont fait les hommes."

Nos ancêtres des *Hottentots* et de *Lapons* sous le rapport des lumières ! En vérité, Canadiens, ne devez-vous pas être oiguelieux de vous en vanter ! Surtout s'il y a quelque vérité dans ce proverbe : "S'ils pères, tels fils", certes c'est une belle race que la race canadienne ! Main tenant, si les ennemis des Canadiens-Français les traitent de fils de Hottentots, ceux-ci n'auront rien à répliquer, puisque ainsi les a qualifié M. B. du comté de H... Mais, il y a plus, cette loi de la dime, digne de la bêtise des Hottentots, fut instituée chez le peuple juif par Dieu lui-même : car, personne n'ignore que toutes les autres tribus payaient la dime à celle de Lévi qui était consacrée aux fonctions du culte. Et c'était une dime bien autrement rigoureuse que celle qui se paie au Canada ! Vraiment M. B., en face de votre sagesse et de vos lumières, nous sommes bien embarrassés de justifier les lumières et la sagesse de Dieu. — Quelle déconvenue, si votre démocratie allait trouver en défaut le Roi du ciel comme elle trouve en défaut tous les rois de la terre !... Mais passons à d'autres merveilles :

"Je n'attaque pas le système des dimes seulement parcequ'il est injuste, mais encore parcequ'il crée une classe privilégiée. Or, vous le savez mieux que moi, M. le Directeur, c'est le privilège qui tue l'égalité, qui tue la liberté. Il est dans la nature des choses que la classe privilégiée s'attache au pouvoir qui a créé le privilège ; et tout le monde sait que ce n'est pas le clergé privilégié d'aucun pays qui a fait exception à cette règle générale."

Ainsi, lecteurs intelligents, vous apprendrez que le clergé est une classe privilégiée, en Canada, parce qu'il est pourvu à sa subsistance au moyen de la dime et non pas au moyen d'épargnes fixes, tels qu'on en donne à tous les employés de l'Etat. Vous aviez cru jusqu'ici qu'une classe privilégiée était celle qui est exemptée des lois et des fardeaux communs, et que, sous ces rapports, le clergé n'était pas du tout privilégié, puisque la loi le met sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Vous vous trompiez ; ayez donc à relire le lumineux paragraphe ci-dessus et à rectifier vos idées.

"Le gouvernement le plus oppresseur, le gouvernement le plus corrompu qu'il y ait jamais, le gouvernement français à la fin de dix-huitième siècle, ne trouvait-il pas l'avocat le plus ardent, le plus dévoué dans le clergé français ! Le peuple poussé à désespoir allait se jeter dans les bras de la religion, mais le prêtre soldé le repoussait en lui criant : "non est potestas nisi à Deo... qui resistit potestati Dei originationem resistit..." Les chaires ne retentissent que des éloges des princes les plus scandaleux qui aient jamais porté le diadème, et en faisant l'oraison funèbre d'une maîtresse d'un roi, un prédicateur osa dire : "il lui sera beaucoup pardonné parcequ'elle a beaucoup aimé." C'est là à quoi se réduisait la belle mission du prêtre, avec celle encore pourtant d'obliger le peuple à se résigner patiemment à tous les genres d'humiliations, à toutes sortes de vexations, c'est-à-dire de comprimer ses forces intellectuelles pendant que le soldat comprimait ses forces physiques."

Après la lecture de ce passage vraiment digne d'un fils de *Hottentot*, nous sommes tentés de crier "Haro ! sur le Diable !" Mais nous nos adversaires ne manqueraient pas de se scandaliser de notre peu de charité sacerdotale. Disons donc tout doucement à M. B. : nous ignorions que le gouvernement le plus oppresseur et le plus corrompu qui fut jamais, avait eu pour avocat le plus ardent et le plus dévoué le clergé de France. Votre bibliothèque est, sans doute, mieux fournie que la nôtre en documents précieux. Nous ne savions pas même que le gouvernement français avait été le plus oppresseur, et le plus corrompu qui fut jamais. Quoi, pire que celui du Czar ou du Turc ! pire que le gouvernement constitutionnel pourtant, qui assassine lentement l'Irlande depuis 300 ans et qui a sanctionné les *celles* "Lois Pénales" contre les *Catholiques* Nous ignorions cela. De plus nous avions lu que le clergé de France était venu aux Etats-Généraux sous Louis XVI, avec des cahiers contenant de vigoureuses censures, et suggérant des réformes vraiment dignes d'un corps généreux, libéral et éclairé. Nous savions, il est vrai, que le clergé français avait fait une guerre à mort à la *démagogie impie* de Voltaire et de ses adeptes, et qu'il repoussa toujours les affreux moyens employés par les révolutionnaires pour renverser l'ordre établi ; mais en vous entendant dire qu'il s'est fait l'avocat de la *corruption* et de l'*oppression*, nous levons les épaules de pitié et nous nous écrions : *pauvre mystifié ! — cervelum non habet.* — Quand nous dites que "les chaires ne retentissent que des éloges des princes les plus scandaleux," nous répondons : *impudente exagération !* Quand vous reprochez à un prédicateur d'avoir dit, en parlant d'une maîtresse d'un roi convertie et pénitente : "Il lui sera remis beaucoup de péchés, parcequ'elle a beaucoup aimé," il nous suffit de vous dire : Eh ! faites donc le même reproche à Jésus-Christ lui-même, puisqu'il a dit en parlant de Magdeleine, pécheresse publique : "Beaucoup de péchés lui sont remis parcequ'elle a beaucoup aimé." M. B. observe ensuite que la conséquence de tout cela, fut que le peuple, en 93, renversa le trône, l'autel, la religion et ses ministres, et que si la même chose n'arrive pas ici, il ne faut pas en savoir gré à la plupart des membres qui composent notre clergé en 1837 et 1838. Nous dirons à M. B. pour ce qui regarde la Révolution-Française, qu'il se trompe vraiment un peu sévère d'en faire tomber tout le poids sur le clergé. M. B. ne sait-il pas qu'elle n'a pas coûté moins de cinq millions de vies. Comment se ferait-il donc que Dieu aurait puni tant de monde pour les fautes du clergé. Il y a des écrivains plus fûtés que vous, M. le correspondant du comté de H... qui savent faire sa juste part des torts à chacune des classes qui composaient la société, et il n'y a que les mystifiés ou les impies qui voient les choses à votre manière. — Vous radotez encore complètement quand vous dites que le clergé de France, en 1848, a moins soutenu le pouvoir parcequ'il avait moins à perdre. Tous ceux qui ont une légère teinture de l'histoire contemporaine, savent que le clergé a porté de grands coups au gouvernement de Louis-Philippe, parcequ'il consacrait trop d'allures voltairiennes, et qu'en refusant la li-

berté d'enseignement, il soulignait une propagande irréligieuse au moyen de la tyrannique constitution de l'Université. Au reste le clergé, en bien loin de favoriser la révolution de 1848, pouvait en attendre la guillotine et tous les autres beaux traitements dont les *Rouges* sont capables. — Quand à la conduite du Clergé Canadien en 1837 et 1838, l'histoire ne saurait lui reprocher. Ce corps calme et consciencieux s'est opposé à la triste maxime : "Tout ou rien" maxime tant honni depuis. Aujourd'hui le Clergé donne son appui moral à une administration libérale et réformatrice, parcequ'il a des principes n'ont pas du tout la couleur rouge sang de bœuf des principes de 37 et 38.

Vous aurez peine à nous en croire, lecteurs ; mais, il est pourtant vrai qu'après tant de brèves réfutations, nous ne sommes pas encore à la moitié de notre tâche. Aussi allons-nous piquer au plus court, pour ne pas abuser de la patience du public.

"La doctrine de l'absolutisme, dit M. B., n'est née que des privilèges accordés au Clergé." Il veut dire, sans doute, que le clergé n'a commencé à prêcher l'obéissance au pouvoir qu'après avoir été l'objet de ses faveurs et de ses privilèges. Et nous, nous ouvrons l'apologétique de Tertulien, écrite du temps des plus féroces persécutions, et nous y trouvons cités, en justification des chrétiens, les textes les plus usuels des Ecritures sur le sujet.

Notre Seigneur a dit : "Que celui qui veut être le plus grand parmi vous soit le serviteur de tous." M. B. ajoute : "N'est-ce pas la dire qu'il ne doit pas y avoir de maîtres ?" Belle conclusion, en vérité ! M. B. comme de raison, parle beaucoup de l'égalité et de la fraternité, c'est le patois de l'époque. Il dit, à ce propos, que le Christianisme fut d'abord embrassé par les pauvres, à cause des idées d'égalité et de fraternité qu'il prêchait, et que les riches le repoussèrent pour le même motif. N'est-ce pas quelque chose de neuf, lecteurs ? Nous avions cru que les classes pauvres, n'ayant pas de bonheur ici-bas, étaient attirées par l'espoir d'un bonheur futur, et que les riches, au contraire, repoussaient le christianisme parce que sa morale épouvantait leurs passions. Mais M. B. renverse toutes ces notions-là. Autre découverte : les princes des prêtres et les pharisiens n'ont fait crever Notre Seigneur qu'en haïsse de la fraternité et de l'égalité !!! Les choses allèrent ainsi, dit notre incomparable B. jusqu'à ce qu'un ambitieux, Constantin, voyant les chrétiens très nombreux, seignit une vision, se fit chrétien, se mit à la tête des sectateurs de la nouvelle religion et menta ainsi sur le trône etc etc. Mais, dites-nous donc, M. B., si cet ambitieux, ce fourbe, ce Constantin dont vous parlez est le même personnage dont la noble figure paraît dans l'histoire, environnée d'une si magnifique auréole ? Car, vraiment, s'il est question du Grand Constantin dans votre écrit, nous ne pourrions réprimer notre indignation, en voyant un *insensé* du comté de H... s'efforcer de ouïr le visage de cet illustre Prince... Mais pauvres lecteurs, vous n'êtes pas à bout d'entendre des balourdises : écoutez encore notre oracle "Constantin donna des titres, du pouvoir, des richesses aux évêques qui l'avaient sans doute aidé de leur influence." (Notre écrivain n'en sait rien, mais il croit charitablement pouvoir le pressumer). "Le Clergé devint servile, ambitieux jusqu'à ce qu'en fin il voulut devenir souverain dans son chef." Ouf ! Peut-on pousser plus loin la balourdise ? Mais, parvise B., ouvrez donc l'histoire et vous y lirez que ce fut le peuple de Rome lui-même qui sollicita le Pape de se mettre à sa tête pour le protéger contre les barbares et contre l'oubli ou les molestations des Empereurs grecs de Constantinople. Il n'est pas d'homme qui ait tant soit peu d'instruction qui ne sache cela. — Mais, silence ; l'oracle va continuer

"Un usurpateur en France donna la souveraineté de Rome aux Papes pour s'affermir dans son usurpation en gagnant le clergé. N'est-ce pas depuis ce temps-là qu'on a osé prêcher la doctrine du droit divin... de mal gouverner !"

La !!! Voilà un jugement bien basé, sur l'origine du pouvoir temporel du Pape. Et puis, lecteurs, aviez-vous lu quelque part, ce traité par lequel "le pouvoir paie le Prêtre pour que celui-ci prêché la soumission la plus entière à un gouvernement quelque corrompu qu'il soit ?" Avouez donc que vous devez encore cette découverte à la sagacité de M. B. — Eh ! que d'autres précieux renseignements vous lui devez encore !

C'est lui qui vous apprend que le Pape devrait être comme St. Pierre, sans or, ni argent, portant un bâton à la main et des sandales aux pieds. C'est lui qui vous apprend que Pie IX est responsable du sang que les oppresseurs de Rome ont forcé la généreuse armée française de verser. C'est lui qui vous dévoile la belle âme de P. Ventura, "qui s'indigne et qui pleure à la vue des excès" que fontement les impies usurpateurs de Rome, et qui cependant désire la continuation de leur règne. C'est lui enfin qui vous apprend que Garibaldi est doux comme un mouton, Garibaldi l'héroïque défenseur, de ce gouvernement qui a assassiné le Comte Rossi et l'abbé Palma ; qui a fait promener en triomphe, dans les rues, le poignard assassin ; qui a veudu à des marchands Juifs d'Allemagne les plus beaux objets d'art dont 40 caisses ont été saisies à Marseille ; et de ce gouvernement qui a pillé les églises, volé les vases sacrés, profané les lieux saints, chassé de leurs asiles les vierges consacrées à Dieu, dissipé l'argent destiné à faire soigner les malades dans les hôpitaux ; de ce gouvernement qui s'est emparé de l'Argentine des particuliers, qui a coupé en morceaux des prêtres, avec des couteaux, et a jeté leurs chairs palpitantes dans le Tibre, massacré sans provocation, 70 autres membres du clergé romain et forcé des chrétiens à chercher un asile sous le pavillon Turc !

Nous avons dit beaucoup sur l'inappréciable M. B., et cependant nous n'avons pas tout dit. Il nous reste encore plusieurs lingots d'or à tirer de la mine ; mais, nous allons prendre haleine pour revenir à l'œuvre un autre jour. Nous nous sentons pourtant pressés, avant d'en finir, de consacrer les derniers souffles que puissent pousser nos poitrines fatiguées, donner de justes félicitations à M. M. les Collaborateurs de l'*Avenir*, et de ce qu'ils ont un correspondant capable de faire tant d'honneur à leur Journal !

CAISSE ECCLÉSIASTIQUE.

Les Membres de la caisse ecclésiastique du Diocèse voudront bien ne pas oublier que l'Assemblée annuelle se tiendra, à l'Évêché, mercredi prochain, à 10 A. M., selon les règles.

Nos abonnés nous rendraient un service bien appréciable, s'ils voulaient bien nous payer aussi prochainement que possible le montant de leurs abonnements.

MAZZINI.—Une lettre de Genève, en date du 1er août, dit: "Mazzini, est ici: il se promène tranquillement dans les rues de Genève sous la protection d'un passeport anglais."

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Par le temps qui va, la Chronique Canadienne est tant soit peu maigre et aride. Les joies, les plaisirs, les divertissements semblent nous avoir fui, comme autrefois on fuyait le lépreux ou le pestiféré.

Les émeutes et les incendies du mois d'avril dernier ont pour ainsi dire paralysé chez nous les organes de la joie, et ne leur laissent de sentiments que pour les violentes secousses de la politique. Il est bien vrai que quelques artistes distingués, moins timides que les autres, se sont hasardés une ou deux fois à visiter la capitale du Canada; mais bientôt ils ont dû reprendre bien paisiblement la route de l'étranger, leur présence à Montréal donnant lieu, contre toute attente, à des démonstrations extravagantes, et finissant par être la cause, indirecte si l'on veut, de nouvelles émeutes et d'attentats contre la liberté individuelle. Depuis ce temps, le gouvernement, dont tout homme de sens ne peut nier les travaux continus pour le bien du pays, a dû satisfaire la justice et l'opinion publique, en faisant arrêter quelques individus accusés d'avoir incendié le Parlement, et d'avoir complotté contre la paix publique et peut-être contre le gouvernement lui-même. Ces justes arrestations ont de nouveau provoqué une explosion de colère de la part des Tories, ces hommes si paisibles, si loyaux, si philanthropes. L'attaque sur la maison de M. Lafontaine, la mort de Mason, l'incendie de l'Hôtel Donégana, l'incendie de l'Hôtel Cyrus et de 7 ou 8 autres édifices; et l'interruption de la paix publique, sans compter des assauts lâches et criminels sur de paisibles individus; tels sont les hauts faits de ces amateurs de fair play et de fraternité chrétienne!

Au milieu d'un pareil tapage et de désordres aussi déplorables, comment veut-on que les citoyens paisibles puissent le moins du monde penser à d'agréables passe-temps et à des excursions de plaisir? Aussi, vous tons, lecteurs, qui lisez cette chronique, venez à Montréal, et vous y verrez... quoi? Le commerce stagnant, les comptoirs désertés, les hotelleries inhabitées, les lieux de promenades solitaires, et la ville toute entière dans l'inaction et la peine. Il faut avouer que le choléra et ses nombreuses victimes sont bien pour quelque chose dans ce trouble et cette tristesse; mais il n'en est pas moins vrai que les émeutes et les incendies y sont pour la plus grande part.

Vous allez sans doute demander d'où vient que les coupe-jarrets et les assassins ont pu ainsi user de leurs pieds et de leurs mains. A cela l'opinion publique vous répond que la faute en est d'abord aux chefs tories et ensuite aux autorités municipales. Il peut se faire que quelques uns des membres du Conseil de Ville doivent être excusés; mais il paraît certain qu'il y a eu chez lui manque d'énergie et de décision. Néanmoins ce qui est fait est fait; le chroniqueur pardonne aux pères de la cité, pourvu qu'ils fassent mieux dorénavant.

Mais je me hâte de m'éloigner de ces bons messieurs; ils seraient capables de n'être pas reconnaissants, et de me donner du pied en échange de ma pitié et de ma générosité. Aussi, vite au Conseil Exécutif. La séance vient d'être levée; mais n'importe, voici ce que répètent les murs. Il a été décidé que l'hon. M. Lafontaine et l'hon. M. Merritt se rendraient à Halifax, pour y rencontrer les deux députés de chacun des autres cabinets coloniaux de l'Amérique Anglaise du Nord. Cette convention a pour but principal le commerce libre du Canada avec les Etats-Unis, un système uniforme de poste pour toutes les possessions anglaises du nord, ainsi qu'un même système de douanes. On s'attend bien que le cabinet de Washington va montrer un peu de répugnance au commerce libre; mais il est clair que, si les Etats-Unis ne nous accordent pas ce que nous leur demandons, nous avons en nos mains des moyens légaux et tout naturels d'agir de même envers eux. Nous pouvons leur refuser la libre entrée du St. Laurent, nous pouvons les chasser de nos pêcheries, &c. On s'accorde donc à regarder la mission de M. Lafontaine et de son collègue comme des plus importantes pour la prospérité future des colonies.

Le Conseil, qui n'aime pas à demeurer inactif même un seul jour, a voulu dans la même séance décider la question du siège du gouvernement. L'opinion publique s'étant fortement prononcée contre Montréal, qui par les outrages de ces quatre derniers mois a perdu tous droits de demeurer la capitale du Canada, le ministère a dû se prononcer en faveur d'une nouvelle capitale. La rumeur, qui bien souvent ne ment pas, dit que les ministres se sont trouvés divisés entre Toronto et Québec. Toronto, selon les uns, est une ville paisible, où il se trouve des bâties publiques, et où le gouvernement serait en sûreté; selon d'autres, Toronto est une ville tour et tourbent, où il faudrait de grandes dépenses pour des édifices publics, et où les membres Canadiens-Français se sentiraient sans appui et comme à la merci de leurs ennemis.

Québec au contraire est aux yeux de tous une ville fortifiée et sûre, où les émeutes ne peuvent durer un quart d'heure, où se trouvent des bâtiments des plus convenables pour les bureaux publics et la législature, où les membres anglais et français se sentiraient appuyés et au milieu d'hommes de leurs origines et de leurs langues. La rumeur ajoute donc que Québec va devenir le siège du gouvernement, et cela d'après l'avis de la grande majorité du Conseil: je n'affirme pas la chose; j'en laisse la responsabilité à la bonne lame qui en a bien porté d'autres.

Maintenant un mot des affaires purement locales. Le Comté de Chambly, qui vient de perdre son représentant M. le Dr. Beaubien appelé à un autre emploi, s'est prononcé en faveur de M. Lacoste, qui consent à venir de l'avant comme Candidat, et à courir les chances d'une élection. Pour les personnes qui connaissent M. Lacoste, il ne peut y avoir le moindre doute qu'il ne soit un membre bien utile et ami de la cause libérale. Il paraît qu'il est sûr de son élection.

Quant à Montréal, la tranquillité y règne maintenant. La nuit, des patrouilles de constables spéciaux parcourent les rues, et empêchent ainsi les incendies. Espérons que les gens de troubles verront de leur côté qu'il vaut mieux

être honnête citoyen et se faire un chemin par un travail honorable, que de voler son voisin et d'incendier les édifices de la ville.

Enfin, si vous désirez savoir quel est l'état des campagnes et s'il y a une chance de mourir de faim l'hiver prochain, je vous dirai que les récoltes sont belles, bien belles, très-belles, et que, si le foin n'eût pas manqué de moitié, les cultivateurs se verraient en état d'hiverner de nombreux animaux. Mais malheureusement le fourrage est déjà bien rare, et en certains endroits on le vend 8 et 10 piastres par 100 boîtes. Les cultivateurs vont donc être obligés de vendre ou de tuer un grand nombre de leurs animaux. Néanmoins ils ne peuvent se plaindre; l'année est bien bonne, et le temps est très favorable. Somme toute, il n'y a qu'à remercier la Providence, et à lui demander la continuation de ses bienfaits. Elle ne nous r-fusera pas.

CHARLES EDOUARD.

30 Août 1849.

Buste portrait de Sa Grandeur Monseigneur IGNAÇE BOURGET, Evêque de Montréal, par M. Ch. Bullet, Sculpteur, élève de l'Ecole royale des Beaux-arts de Paris.

Un jeune artiste français, arrivé depuis peu dans notre ville, s'annonce par un travail digne de fixer l'attention publique. C'est un tribut d'hommages qu'il est heureux d'offrir aux admirateurs des bienfaits et des vertus du pieux évêque de Montréal.

Nous ne doutons pas que le clergé, que les appréciateurs et amis des arts, que tous les citoyens dont il aura reconstruit les sympathies et les vœux, ne s'empres-sent d'encaisser cet artiste.

Il serait fâcheux que le Canada, si recommandable à tant de titres, restât dans une froide insouciance pour ce qui a fait une partie de la gloire de ces contrées, appelées à bon droit, terres classiques des arts et du goût. Et comment les imiter sur ce point, si non en favorisant et en récompensant le talent, surtout quand il est allié au bon esprit, aux qualités morales et aux vertus.

Monsieur Ch. Bullet ayant demandé et obtenu la faveur de copier les traits de notre Evêque bien aimé, sur un buste de grandeur ordinaire, a prié, avant d'en faire l'exposition, divers connaisseurs de lui exprimer leur jugement sur son travail; tous ont témoigné la plus grande satisfaction.—Un portrait sculpté ou peint doit renfermer les conditions suivantes:—d'abord la ressemblance;—ensuite un ensemble bien saisi, harmonie de lignes, de formes et d'arrangements;—enfin si, au premier coup d'œil, on entend jeter ce cri par les personnes qui connaissent l'original: "Oh! c'est bien lui!—Considérant ensuite ce qui compose le dessin vu de face, de trois quart et de profil, pouvoir constater que la ressemblance se trouve sous ces trois aspects.—Voir l'ami-ère dont sont enchassés les yeux;—comment le nez est placé dans la face;—si les muscles du visage sont à leur place;—si les passages et le jeu des muscles, (qui par exemple donnent l'expression si belle à notre digne Evêque), sont bien rendus. Le modèle des chairs, l'arrangement des draperies, qui est toujours une chose se condire pour un buste, vu le peu de développement; tout cela laisse-t-il deviner la grande Ecole? etc. etc.

Or, nous croyons pouvoir dire que le buste offert par M. Ch. Bullet renferme, de la manière la plus satisfaisante, toutes ces diverses conditions. Nous laissons au public intelligent de constater ce premier jugement. Le buste, à partir d'aujourd'hui, sera exposé chez M. Boivin, coin des rues Notre Dame et St. Vincent, à Montréal.

Les personnes qui désireront s'en procurer un exemplaire pourront souscrire sur les listes ouvertes à l'Evêché et chez M. Boivin. Plusieurs citoyens recommandables désiraient voir les traits chéris de leur Evêque reproduits sur une matière plus précieuse, ou va immédiatement ouvrir une souscription spéciale pour un buste en marbre, qui, nous n'en doutons pas sera un ouvrage achevé; car, avec le marbre, une main habile copie non seulement les traits mais l'expression la plus parfaite, l'animation, la vie. M. Bullet nous prie de prévenir d'avance les personnes qui trouveraient quelque chose de trop sérieux dans la physionomie du portrait exposé, que rien n'est plus facile de modifier cette expression dans une autre épreuve, selon le goût du souscripteur. Seulement Monseigneur de Montréal a préféré que celui-ci fut ainsi.

L'ALBUM DE LA MINERVE.

(Livraison de Juillet.)

La livraison de juillet de l'Album de la Minerve a paru déjà depuis une semaine ou deux; aussi nous sommes presque porté à n'en rien dire, vu le temps écoulé depuis sa publication. Mais comme nous nous sommes engagé à en parler, nous nous mettons à l'œuvre, parce que après tout "mieux vaut tard que jamais."

Cette livraison n'en cède nullement à celle du mois de juin, et c'est avec plaisir que nous avons consacré quelques quarts d'heure à sa lecture. Le premier chapitre de la quatrième partie de l'Histoire Populaire, Anecdote et Pittoresque de Napoléon et de la grande armée, par Emile Marco de St. Hilaire, venge l'Empereur du reproche d'être violent. Il nous fait voir que Napoléon avait une belle âme, accessible à la pitié; qu'il était généreux, et que, si quelquefois il se montrait inexorable, c'était parce que le bien de l'Etat l'exigeait. C'est un chapitre fort intéressant.

La suite de la peau du lion nous représente le courage et la fanfaronade en face l'un de l'autre, et nous montre le triomphe du premier sur la dernière. C'est la continuation d'une historiette bien intéressante, et bien que nous ne puissions juger encore entièrement du mérite de cette nouvelle, il nous semble que les doctrines du duel, qui y sont assez librement développées, finiront dans la prochaine Livraison par se voir mises de côté. Nous osons croire que la dessus nos espérances ne seront pas déçues; autrement nous sommes certain que les lecteurs de l'Album seraient fort contrariés, pour ne rien dire de plus. Le duel en effet n'est plus vu d'un œil bienveillant parmi les hommes bien pensants et surtout parmi les hommes de loi.

Que dire de José Juan, le Pêcheur de Perles? Qu'il est jusqu'ici d'un intérêt médiocre, et cela parce que l'Album ne nous en donne qu'une faible partie. A cette occasion nous croyons devoir donner à M. le propriétaire de l'Album un petit conseil. C'est de publier un moins grand nombre de morceaux de littérature, et d'en faire attendre moins longtemps la suite. Il vaudrait mieux qu'une nouvelle se complétât, quand il est possible, en deux ou trois livraisons. Ajoutons que l'Album, pour mériter de plus en plus l'encouragement que le public doit accorder à l'esprit d'entre-

prise de son propriétaire, devrait contenir, dans chaque livraison quelque article sur les arts et les sciences.

Cette même livraison nous fournit aussi la suite d'une de perdue, deux de trouvées; ce sont les chapitres 13, 14 et 15. L'auteur de cette jolie production est un jeune Canadien, qui a l'autant plus de mérite de consacrer ses loisirs à des travaux littéraires, que cette occupation est moins récompensée parmi nous. Toute la rémunération, que reçoit le littérateur Canadien, en est assez riche et convenable au sujet. On y reconnaît bien parfois quelques imitations un peu fortes. Pourvages étrangers; mais cela n'a rien de méritoire de l'écrivain. Car c'est une preuve qu'il a étudié les bons auteurs, et qu'il saura se rendre propres les plus belles idées et les plus belles pages des écrivains de renom. Néanmoins il est une chose qui nous frappe; c'est que G. B. paraît viser dans son œuvre à accumuler une énorme quantité de merveilleux, et à faire des scènes horribles et effrayantes. Il imite en cela M. Duguay Dumesnil, qui est l'écrivain effrayant par excellence. Mais G. B. devrait aussi remarquer que des scènes plus douces, plus aimables et plus sentimentales figureraient bien au milieu des autres, et donneraient d'ailleurs à l'esprit le temps de se reposer d'émotions trop fortes pour être continues. Si nous osions, nous dirions encore que les idées religieuses font toujours bonne figure, même dans un roman du genre d'Une de perdue, et contribuent beaucoup à la faire lire avec faveur par les amateurs de la saine littérature. Enfin, notre jugement sur la Coccylétard ne change pas; nous la tenons pour un monstre aussi bien que ses fils et MM. Pluchon et Rivard. Trim paraît être un bon caractère, qui devra jouer un rôle remarquable plus tard. Nous attendons la suite avec la plus vive impatience, et disons à G. B. de prendre courage, et d'être persuadé que nos remarques sont faites en bonne part.

La livraison, que nous examinons, se termine par le Mariage par Testament et la Mode sous la République, deux pages de M. De Chatouville et d'un écrivain inconnu. Du Rébus nous ne nous mêlons pas; nous laissons cela aux Dames, qui ne manqueront pas d'y voir que "la bouche sourit mal quand le cœur est blessé." Nous demandons pardon de notre indiscretion à M. le Propriétaire de l'Album, à qui nous recommandons de toujours publier d'aussi jolies chansonnettes que Fierretta. C'est quelques chose de gracieux, de doux et de léger.

Finalement, nous souhaitons à cette publication périodique un encouragement libéral; elle le mérite sous tant de rapports. (Communiqué.)

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

Une nouvelle église vient d'être ouverte et consacrée au culte catholique dans la paroisse de St. Barthélémy, diocèse de Montréal. Cette cérémonie, faite par Monseigneur le Coadjuteur, eut lieu le 24 courant, jour de la fête patronale, au milieu de plus de trente ecclésiastiques et d'un très grand concours de fidèles de cette localité et des paroisses voisines.

Les paroissiens de St. Barthélemy sont d'autant plus dignes de louanges, en cette occasion, ainsi que leur zélé pasteur, qu'ils ont volontairement et par souscription benévole, supporté les dépenses considérables qu'exigeait ce temple magnifique élevé à la gloire de Dieu.

Le nouvel édifice, qui est dans le style gothique, formant ensemble d'environ 125 p. de long, sur 50 de large. Le corps intérieur du bâtiment est divisé en trois nefs, entouré de tribunes soutenues par des colonnes assez élégantes.

A l'extérieur, la façade est enrichie d'un portail magnifique, d'un portique élégant, et de deux portes colatérales. Au dessus de l'édifice s'élèvent deux superbes tours qui n'ont pas moins de 60 pieds de maçonnerie.

Nous publions aujourd'hui de plus amples détails sur l'incendie de St. Hyacinthe; nous les empruntons à la Minerve:

"Le beau village de St. Hyacinthe vient d'être le théâtre d'un vaste incendie; six maisons et quinze à dix-huit autres bâties ont été la proie des flammes. Le feu éclata la nuit dernière vers minuit et demi dans une maison appartenant à M. Honey, occupée par un marchand nouvellement établi à cette place et qui venait d'en prendre possession et y conduire toutes ses marchandises. Le feu se communiqua ensuite aux maisons de M. Starnes dont trois furent consumées ainsi que plusieurs hangars; et de là les flammes se portèrent sur la maison de M. Bistodeau qui fut réduite en cendre avec tout ce qu'elle contenait, ainsi qu'une maison appartenant à M. Pierre Cadieux de cette ville, M. Archambault et M. Planondon perdent un grand nombre de bâties.

Heureusement qu'il y avait deux pompes à feu pour arrêter le progrès des flammes, autrement on aurait à déplorer la perte de plus de la moitié du village. On nous dit que M. Starnes était le seul dont les propriétés fussent assurées. Nous aimons à croire que ce rapport n'est pas correct. On ignore la cause de ce sinistre. Personne n'habitait le magasin où le feu a éclaté, le nouvel occupant était allé coucher à sa maison de pension, mais il paraît qu'il était resté à son magasin dans la soirée.

Ces détails nous ont été fournis par une personne de St. Hyacinthe.

On nous dit que les pertes s'élèvent à plus de £3,000.

Le P. Ventura est arrivé, le 25 juillet, à Marseille, et sera prochainement à Paris.

LE PÈRE MATHEU.—Le "Catholic Observer" du 23 août, dit que plus 25,000 personnes ont pris l'engagement d'abstinence de liqueurs enivrantes, dans Boston et ses environs, à la parole persuasive du Rév. P. Mathieu. Dieu veuille continuer de bénir des succès si favorables à la cause du bonheur des peuples!

On dit que M. Louis Lacoste, de Boucherville acceptera la candidature du Comté de Chambly, en remplacement du Docteur Beaubien. Nous n'avons aucun doute que ce monsieur ne manquera pas de rencontrer la presque universalité des suffrages.

Peinture de Mœurs. Les ennemis de Lord Elgin, à Toronto.

Nous empruntons à nos confrères Journalistes la traduction des documents suivants, qui ont été affichés dans les rues de Toronto.

PROCLAMATION!

"A VOS TENTES, O ISRAEL!"

BRETONS DE LA VILLE DE TORONTO! BRETONS DU DISTRICT DE ROME! sera-t-il permis à des REBELLES fielleux de nous dire [comme ils le font maintenant] "qu'ils chasseront du pays les torys sanguinaires?" Levez-vous à l'appel du devoir, et que nul homme ne sommeille! Le Judas politique qui a trahi sa souveraine et déshonoré son office comme représentant de Sa Majesté est attendu à Toronto le vingt du courant, ou vers ce jour là. Et Elgin quia pardonné aux scélérats dont les mains étaient rouges de sang de Weir, et d'Usher, et de Chartrand, et de notre brave Mondy; Elgin, qui a méprisé les respectueuses pétitions et s'est joué des espérances de 100,000 des cœurs loyaux du Canada, et qui a de gaieté de cœur clandestinement sanctionné le bill, nous chargeant et accablant de taxes pour vingt années à venir, nous et nos enfants, pour récompenser des rebelles et des meurtriers; Elgin, qui maintenant, de sa résidence de Monklands gardée par des soldats, assouvit sa malice, et la malice des traitres ses ministres, en faisant regorger les prisons de Montréal de ses citoyens les plus loyaux; sera-t-il permis qu'il reçoive d'une bande de radicaux rampants la bienvenue dans la bonne vieille et loyale ville de Toronto?

NON! NON! LE CIEL LE DEFEND! TOUS LES PRINCIPES D'HONNEUR LE DEFENDENT!

Par la mémoire de nos pères, qui ont rempli des tombeaux sanglants, mais honorable, plutôt que de livrer leur liberté civile et religieuse à un souverain tyrannique et bigot; par le sang de Moodie assassiné, qui tomba victime du radicalisme du Haut Canada; par tout ce qui nous est cher et proche, nous avertissons publiquement et solennellement l'individu qui se nomme JAMES BRUCE, et le représentant de Sa Majesté dans le Canada, ainsi que ses partisans rebelles, qu'ils ne s'avisent point de vouloir outrager les loyalistes de Toronto et d'insulter à leurs sentiments en faisant de sa visite à Toronto un triomphe de parti; c'est-à-dire, si lui ou eux avaient l'audace d'y venir! lui et eux recevront le traitement que mérite leur conduite présente et passée à l'égard des loyalistes canadiens. Nous savons tous qu'Elgin lui-même est assez bas pour tout faire; et s'il était possible qu'il vint recevoir la bienvenue à Toronto, quel serait le résultat? c'est qu'il enverrait en Angleterre une dépêche menteuse à son oncle mentent le secrétaire des colonies, lui disant que sa conduite est approuvée et qu'il est très-populaire dans le Haut-Canada! Pensez-y Bretons de Toronto! et en conséquence, que vos œufs soient pourris, et votre poudre sèche!

A BAS ELGIN! A BAS LES REBELLES!!

Five la Reine.

Ville de Toronto, août 1849.

DÉCÈS.

En cette ville, le 27, Dame Marie-Anne Gagnon, épouse de M. Louis Berlinguet, marchand de bois, âgée de 56 ans. —Le 24, Delle, Amelia Rolph, sœur du Dr. John Rolph, de Toronto.

A Kamouraska, le 21 du courant, l'hon. J. Bte. Taché, membre du conseil législatif et régistrateur du comté de Kamouraska. M. Taché arrivait de Montréal où il avait été appelé pour des affaires relatives à une commission sur laquelle il venait d'être nommé, et a succombé à une attaque de choléra 24 heures après son arrivée.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs patentes, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être poursuivie, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Montréal, 7 août 1849.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1849.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL de nommer:

JOHN LYNCH, écuyer, de l'Isle des Allumettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen, Waltham et dans la dite Isle; l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xavier Bastien, écuyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, écuyer, qui a résigné cette partie de son agence. Montréal, 21 août 1849.

UNE DEMOISELLE qualifiée pour enseigner le français et l'anglais, désire se charger d'une école à la Campagne; s'adresser au Bureau des Mélanges Religieux. Montréal, 21 août 1849.

AVIS.

LES SŒURS DE CHARITÉ DE MONTRÉAL, devant faire à Ste. Elisabeth, au commencement de septembre, un établissement dont un vœu sera l'instruction des jeunes demoiselles que l'on voudra bien confier à leurs soins, le public est averti que l'ouverture des classes aura lieu le 15 septembre prochain. On admettra des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Pour les conditions s'adresser à la REVE. SEUR CARON, directrice ou à M. LE CURÉ de Ste. Elisabeth. Montréal, le 28 août 1849.

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE

A ST. HYACINTHE,

PROCÉDÉ D'UN ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES ET DE LEURS EFFETS GÉNÉRAUX, SUIVIE D'APPLICATIONS THÉRAPEUTIQUES, PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES D'APRÈS LA NATURE DE CES EAUX.

ABRÉGÉ HISTORIQUE DES EAUX MINÉRALES.

On donne ce nom à toute eau naturelle chargée de matières salines, pour n'être plus potable, ou encore à celle de ces mêmes eaux que réclame l'art de guérir, et qui prend plus exactement le nom de médicamenteuse. Ces eaux résultent de l'évaporation de l'eau à la surface du Globe et de la condensation correspondante de sa vapeur. Elles se trouvent répandues par infiltration entre les diverses superpositions de notre globe, dont elles suivent les pentes jusqu'à ce que, rencontrant des couches imperméables qui les retiennent, elles s'écoulent souterrainement pour jaillir au dehors dès qu'une issue leur est offerte. Ces eaux contiennent en dissolution une quantité plus ou moins considérable des matières solubles, renfermées dans les divers terrains ou couches qu'elles ont traversées. Ces liquides doivent leur jaillissement, ainsi que le prouve M. Berthier, au dégagement des gaz ou des vapeurs comprimées qui pressent plus ou moins à leur surface (Calles de Providence jaillissent à dix pieds du niveau de leur courant.) Ces jaillissements peuvent être dû aussi à ce qu'elles viennent de régions plus élevées.

Elles sont froides ou chaudes; les chaudes se rencontrent dans les terrains volcaniques; leur température atteint ou dépasse 20° Réaumur. Les froides sont celles dont la température est inférieure à l'air ambiant lors de la saison des bains. Calles de Providence marquent 47° Fahrenheit lorsque la chaleur de l'air ambiant est à 90° Fahrenheit.

La composition de ces liquides est plus ou moins complexe. Les substances que l'analyse chimique y a démontrées jusqu'à présent sont très nombreuses. Ce sont les différents gaz, les acides carboniques, sulfurés, nitriques, boriques, etc. Les carbonates de chaux, de magnésie, de fer, de manganèse, de soude, etc., et de fer y sont tenus en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique, ainsi que les borates de soude et d'ammoniac, etc.

Les plus complexes des eaux minérales ne contiennent qu'un petit nombre d'agents médicaux. Ceux que l'on y rencontre le plus ordinairement sont les chlorures de sodium, de calcium et de magnésium; le sous-carbonate de soude, les sous-carbonates de chaux, de magnésie et de fer, les sulfures de calcium et de magnésium, etc., etc. Des substances gazeuses, acides ou neutres, de la silice, des matières extractives, etc., etc.

EFFETS DES EAUX MINÉRALES EN GÉNÉRAL.

Ces effets se rapportent soit à l'eau proprement dite, soit au calorique qu'elles renferment, soit enfin aux différentes substances salines, ou autres, qu'elles contiennent et qui caractérisent chacune d'elles.

Quelle que soit leur nature, elles introduisent toutes dans l'économie animale une somme de liquides plus ou moins chargés de substances stimulantes; et appliquées sur la peau où à la membrane gastro-intestinale, elles excitent plus ou moins de vitalité, réveillent le jeu des organes, déterminent une sorte de mouvement fébrile, de fièvre médicamenteuse accompagnée momentanément du moins, de l'augmentation des forces; quelquefois d'un bien être incertain et presque toujours suivi d'effets diurétiques, diaphorétiques et purgatifs. D'autres fois leur action est comme insensible, et la guérison a lieu par hysis; enfin elles agissent quelquefois, à la manière des spécifiques. Les perturbations, les crises qu'elles provoquent doucement pour l'ordinaire et par des voies d'élection, variables suivant leur nature, ou lieu d'épuiser les malades, semblent parfois les restaurer. Les hémorrhagies, les abcès plus rares, le retour à la vitalité des organes paralysés, la résolution des ulcères engorgés, la cessation des douleurs, des rigidités, des spasmes, des affections nerveuses, sont des phénomènes complexes qui doivent plutôt prendre place parmi les cures des maladies que parmi les crises. La disparition des écoulements, des flux accidentels, des éruptions, etc., par suite de leur usage, est une conséquence naturelle du retour des organes à leur état normal.

EFFETS PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES FROIDES, EMPLOYÉES COMME BAIN.

Toutes les fois que le corps est immergé dans l'eau froide, il s'en suit une sédation qui porte son action principale sur le système nerveux et les fonctions qui en dépendent le plus immédiatement. Si l'immersion a été de courte durée, il s'établit immédiatement une réaction caractérisée par l'accélération du pouls, et par l'augmentation de la chaleur de la peau, la réaction qui rétablit ordinairement avec facilité après un bain froid dans l'eau ordinaire, est d'autant plus vive après le bain d'eau salée que les sels qu'elle contient en dissolution sont eux-mêmes doués de propriétés plus excitantes.

L'expérience démontre que l'excitation fébrile est en quelque sorte incompatible avec les spasmes; aussi les bains d'eau salée sont-ils un des meilleurs moyens à opposer aux affections spasmodiques. Les faits démontrent aussi que les personnes nerveuses trouvent bien de cette médication.

Mais il est une précaution à prendre en faisant usage des bains froids, c'est que les bains froids ne doivent durer que deux, quatre et au plus six minutes. Si au contraire ils sont longtemps prolongés, la stupéfaction primitive peut durer plusieurs heures, et la fièvre réactionnelle ou n'a pas lieu, ou elle se développe avec une intensité qui n'est pas toujours sans inconvénient.

Parmi les effets des bains d'eau salée, il en est un qui a une grande influence, c'est la répartition de la chaleur animale dans tous les membres du corps. Les pieds, les mains presque toujours glacées chez les gens nerveux, reprennent promptement une température normale et la peau du corps, jadis très sensible au froid, perd promptement cette susceptibilité. Ce résultat conduit à un autre encore plus capital, c'est que des personnes qui s'en rhument dès qu'elles sentent un peu de froid ou qui éprouvent des diarrhées et des accidents divers peuvent ensuite braver impunément les rigueurs d'une mauvaise saison. Il est un nombre considérable de maladies internes, que les personnes du sexe éprouvent et qui les font languir, mais que l'on ne peut décrire ici; la plus grande partie de ces maladies trouvent un remède efficace par l'usage des bains d'eau salée, administrés convenablement d'après les prescriptions des méde-

ains qui ont fait une étude spéciale de l'usage des bains froids dans l'eau salée.

C'est pour cette cause qu'un médecin doit ordinairement prescrire le mode des bains, etc., etc.

Les bains d'eau salée chaude sont loin d'avoir la même influence que les bains froids. Ils sont conseillés dans tous les cas où il existe une débilité générale profonde, comme dans les maladies scrophuleuses, dans la goutte atonique en un mot dans presque tous les cas où l'on conseille les bains sulfureux. (A. Tronseau et P. Pilou.)

ANALYSE DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE A ST. HYACINTHE. EAUX FROIDES 47° FAHRENHEIT.

Les eaux contiennent les principes suivants:

- PRINCIPES GAZEUX. Acide Carbonique (dissout en eau) Protocarbone d'hydrogène (en abondance) PRINCIPES SALINS. Chlorure de Sodium (en abondance) Sulfate de Soude (en petite quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) assez abondant. Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magnésie (en petite quantité) Sulfate de Magnésie (assez abondant).

EFFETS THÉRAPEUTIQUES ET PHYSIOLOGIQUES DES EAUX MINÉRALES DE PROVIDENCE.

Nous avons vu par l'analyse de ces eaux qu'elles renferment plusieurs sels actifs à base de soude, de magnésie et de chaux unis aux acides chlorhydriques, carboniques et sulfuriques; de plus que ces eaux tenaient en dissolution une assez grande quantité d'acide carboniques très puissantes et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide rend encore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dyspepsie, la cardialgie, dans les vomissements nerveux chez les femmes enceintes.

Les chlorures de sodium, les sulfates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés anticholériques très puissantes et bien démontrées; comme l'on prouve de nombreuses expériences faites à cet égard: de plus ces sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connues en tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien saine de l'intention des personnes qui font l'usage de ces eaux, c'est leur vertu lithontriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil urinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissous; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient auparavant.

Les chlorures de chaux que ces eaux contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chez les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se trouve bien de l'usage de ces eaux dans les diarrhées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'ulcération des intestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; vu ce que l'on a dit plus haut de la médication des bains d'eau salée pris froids. Ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans les affections scrophuleuses, le rachitisme, la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épilepsie, l'hypocondrie, dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérus, dans la dysménorrhée, la stérilité, les douleurs de reins, etc.

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthme locale ou générale.

MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au sirop quelconque, selon le goût des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jours comme purgative et prise par trémouls avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomacique.

GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyacinthe, a fait usage de ces eaux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazeille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bu à plusieurs reprises durant deux jours; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est disparu: depuis ce moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces eaux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesse, d'estomac. M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement des bains qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des dépôts de ces eaux à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra à un prix bien modéré, vu la facilité du transport de St. Hyacinthe à ces autres places, et vu aussi leur nouveauté. Des affiches feront connaître les lieux des dépôts. St. Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Etend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CHAPELLE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

AUX FABRIQUE.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre archaïque.—Les conditions seront très-faciles.— S'adresser J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui méritent l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Duchrocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

AVIS

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer maintenant en construction, offre de grands avantages aux Capitalistes et autres personnes entreprenantes, qui désireraient utiliser les nombreux pouvoirs d'eau que la dite Rivière renferme, particulièrement dans le voisinage du dit Village d'Industrie, par la construction de diverses manufactures, dont le Canada a un si grand besoin.

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes) les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLIETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 26 décembre 1848.

GRAINES DE JARDIN DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui aiment les graines.

LES graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on vient les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquetet Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves Brocoli Betteraves Choux-fleurs Capucines Concombes Carottes Cerfeuil Sarrisettes Poireaux Laitue Melons Marjol Moutares Oignons Pois-Chnx Persils Panais Citrouille Raves Rhubarbe Romarin Safran Saug Choux de Savoie Epinards Sarrisette Thym Tabacs Navet Tomates Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 6 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

DEUXIÈME ÉDITION

DU COURT TRAITÉ SUR L'ART ÉPISTOLAIRE, À L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, les formes de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de durs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Ce ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Moral et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 &c. &c. &c.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS ETS ACCORDÉE AUX ACHÉTEURS.

E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 } 21 mai 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chloins.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre.

Pour dito dito, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté de Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'achat du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la Couronne.

Les bois coupés sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux vents locaux respectifs.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique et belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et Sanguinet.

Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

BAILLARGÉ, architecte, au vieux uSt. Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, sans de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement par moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, France de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 1 Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusque avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & Co., Libraire

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pir. V. St. Anne, M. P. PILOTE, Pir. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. PROPRIÉTAIRE, JOSEPH RIVET Imprimeur. RÉDACTEURS, JOS. LA ROCQUE, FR. JOS. CÉNAS.